



Lille, le 03 juin 2008

Le Préfet de la Région Nord Pas de Calais  
Préfet du Nord

à

Monsieur Michel PASCAL  
Directeur DRIRE DIREN

Monsieur le directeur,

Par lettre circulaire du 15 mai 2008, le Premier ministre a précisé les modalités du regroupement des DRIRE, des DIREN et des DRE, et vous a désigné préfigurateur de la nouvelle direction.

Je vois dans cette direction l'opportunité de la mise en œuvre renforcée de la politique de développement durable issue du Grenelle de l'environnement, dans une région où les enjeux de développement, de protection de l'environnement et des ressources, sont si importants, et imprègnent tellement la vie quotidienne des habitants. J'y vois aussi l'un des maillons importants de l'organisation de l'Etat telle qu'elle va se mettre en place à l'échelon régional, sous mon autorité.

Pour ce qui concerne la région du Nord-Pas-de-Calais, cette fusion est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Dans cette perspective, vous devrez élaborer :

- un projet de service qui devra expliciter les enjeux de la région dans les domaines de compétence de la nouvelle direction, les attentes des partenaires et des bénéficiaires de l'action publique, les priorités d'action qui se dégagent, les missions à développer, les points clés à approfondir, les synergies observées, l'organisation qui en résulte. Les orientations de ce projet de service seront naturellement cohérentes avec les conclusions de la RGPP, les priorités déjà dégagées dans le contrat de projets Etat Région, les programmes européens, et le PASE en cours d'élaboration. Il cherchera en outre à préciser et organiser les relations entre la DREAL et les différents services déconcentrés du MEEDDAT et établissements publics sous tutelle, il définira les objectifs communs et articulera les moyens d'action.
- Un recensement des besoins en développement de compétences établi au regard des nouvelles missions de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des compétences détenues dans les services. Ce travail doit permettre d'élaborer un plan de formation et à terme un plan prévisionnel de gestion

des effectifs et des compétences, qui permettra de développer la compétence collective et individuelle et d'accompagner les agents et les évolutions identifiées dans le projet de service.

- un organigramme précisant l'organisation cible. Compte tenu du faible délai qui vous est imparti pour ce faire, il conviendra de chercher à maintenir au maximum les unités de base existantes, tout en encourageant la mixité des cultures. L'élaboration de cet organigramme devra tenir compte de deux réalités. La première est l'acquis obtenu de plus de deux ans de rapprochement de la DRIRE et de la DIREN, ce qui a conduit à un projet de service et un organigramme. La deuxième est la réorganisation très récente de la DRE. Tout en cherchant à rapprocher et à mutualiser les fonctions support et transverses et à valoriser de nouvelles synergies, le nouvel organigramme s'inspirera largement des deux organisations existantes. Il devra aussi permettre de conforter les savoir-faire et les métiers existants.
- Un projet de règlement intérieur. Vous vous appuierez sur les indications fournies par l'administration centrale, ainsi que sur les spécificités et les règlements existants locaux.
- Un recensement des besoins en qualification et en formation. Vous procéderez également à une première analyse prévisionnelle des besoins en compétence. Il s'agit de faire en sorte que les agents, individuellement et collectivement, soient opérationnels pour mettre en œuvre les nouvelles priorités en matière de développement durable.
- Un travail d'harmonisation des procédures et des outils, en vous inspirant des travaux locaux.

S'agissant de la région, vous apporterez une attention particulière sur plusieurs points-clés.

Vous veillerez à la meilleure association des agents des trois directions à la démarche. Les agents des trois directions ont connu ces dernières années des changements importants, tant en matière de périmètre de leurs métiers que d'organisation. La démarche actuelle se situe dans la totale continuité des changements antérieurs et son sens réside dans celui qui a présidé à la création du MEEDDAT, doter l'Etat d'un outil privilégié pour mettre en œuvre une politique de développement durable nouvelle, en application des conclusions du Grenelle. Le sens de cette avancée devra donc être constamment rappelé. Les acquis antérieurs sont maintenus et valorisés. La création d'une DREAL constitue pour les agents, une opportunité d'avoir des carrières plus diversifiées, et je vous demande de veiller comme je le ferai à ce que l'accompagnement du changement soit à la hauteur des ambitions de la création de cette nouvelle direction. Un enjeu majeur de la fusion est la constitution d'une culture partagée, gage de l'efficacité de l'action de l'Etat pour appliquer une politique nouvelle en matière de développement durable.

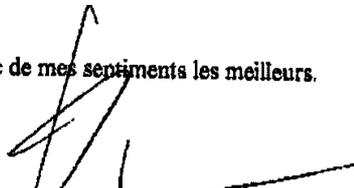
Il convient de prévoir la participation des parties prenantes de la nouvelle direction : les autres services de l'Etat, les entreprises, les élus, les associations. A cet égard je vous demande de rapporter régulièrement de l'avancée de vos travaux en CAR, en réunion des chefs de services régionaux et départementaux. Je vous demande aussi de me proposer les modalités d'une information régulière des autres parties prenantes, qui peut prendre la forme de rencontres avec les principaux acteurs.

Un plan de communication contribuera à l'atteinte des objectifs ci-dessus.

Le choix de l'implantation unique du siège est un sujet important, en particulier du fait qu'actuellement le siège de la DRE et de la DIREN sont à Lille et celui de la DRIRE est à Douai. Les critères de choix sont à mes yeux la fonctionnalité du nouveau service au regard de cette nouvelle implantation, ainsi que la prise en compte de la situation actuelle. A l'instar de ce que vous avez réalisé pour le rapprochement DRIRE-DIREN, je vous demande de procéder à une analyse fine des avantages et des inconvénients des implantations de Lille et de Douai, en vue d'une décision rapide sur le choix d'implantation, pour élaborer un projet immobilier dans la perspective d'une implantation, le cas échéant progressive, d'ici à deux à trois ans.

En terme de pilotage, et en application de la circulaire, vous veillerez à associer les agents, à organiser une concertation régulière avec les représentants du personnel. Vous me rendrez compte tous les mois de l'avancement du processus, ainsi que, régulièrement, au sein du comité de suivi.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Daniel CANEPA